



Contrat cdd renouvelable d'une année sur l'autre

Par **ashtoash**, le **10/09/2012** à **14:13**

Bonjour,

je suis assistant d'éducation dans le même établissement scolaire depuis 2009. Tout les ans, à chaque rentrée, nos contrats ne sont fait que vers le 10 septembre alors que nous avons commencé à travailler depuis le début du mois de septembre, cette année le 3/09. je voudrais savoir si cela est normal? Légal? peut on demander comme dans le privée un CDI vu que les délais ne sont apparemment pas respecté?

Merci de votre réponse.

Cordialement,

Nicolas Jaunault-Spirckel

Par **pat76**, le **13/09/2012** à **15:28**

Bonjour

Vous êtes dans la fonction publique donc les CDD peuvent être renouvelés pendant 6 ans.

En cas de litige, vous devez saisir le Tribunal Administratif si vous voulez demandez la requalification de votyre CDD en CDI car le contrat ne vous a pas été remis à la signature

dans le délai.